

AVIS AU PUBLIC

Renouvellement d'agrément pour le ramassage d'huiles usagées dans le département du Lot accordé à la SAS Auvergne Carburants à Aurillac (15)

Par arrêté préfectoral n°E-2020-97 en date du 15 avril 2020, la SAS Auvergne Carburants à Aurillac (15) a reçu le renouvellement d'agrément pour le ramassage des huiles usagées dans le département du Lot .

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ainsi qu'aux conditions particulières édictées dans l'arrêté susvisé.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site Internet des services de l'État du Lot : www.lot.gouv.fr .

Fait à Cahors, le 22 avril 2020

La directrice départementale
des territoires adjointe



Cécile DUMAINE-ESCANDE